

# AME

## ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

### INFORMATIONS des ADHÉRENTS N° 37

MESSANGES



FORET - LACS - PLAGES

Quel avenir pour Messanges en 2040 ? : page 1  
Rapport moral en AGO 2021: pages 2 à 6

Suite compte rendu de l'AGO 2021: pages 7 et 8

## Pandémie Covid 19, inondations, afflux massif de touristes et plagistes: quel avenir pour Messanges en 2040?

Le présent bulletin rend compte de l'assemblée générale du 1er août écoulé, et donc des actions de l'association depuis un an.

En septembre dernier, nous nous satisfaisions de ce que la période du premier confinement ait été mieux vécue à Messanges que dans des localités proches, mais nous nous interrogeons sur les dérives du développement d'un tourisme de masse.

Un an après:

- nous devons toujours nous adapter à des conditions de vie imposées par la pandémie Covid 19 qui perdure,
- nous avons subi des inondations et désordres hydrauliques exceptionnels dont nous savons qu'ils se répèteront parce que les nappes d'eau sous nos sols montent progressivement,
- nous assistons cet été à une fréquentation en très forte croissance de nos plages, des aires de stationnement, des voies de circulation à vélo...

Ce dernier constat est le résultat des actions de communication (de MACS, du Département...) pour attirer des touristes sur le littoral.

Les Messangeots que nous sommes, qui ont choisi un « océan de nature » (la marque de la commune) avec sa tranquillité pour y vivre toute l'année ou plusieurs mois par an (en y travaillant par télétransmission), sont en droit de demander si les responsables publics, Elus territoriaux et services de l'Etat, ont bien anticipé le résultat de cette communication pour attirer des touristes. Les infrastructures pour la mobilité en sécurité, l'accueil et le stationnement de véhicules, l'hébergement de qualité en harmonie avec le calme de la nature sont ils bien adaptés? Et notre adaptation aux changements climatiques avec réduction de consommations d'énergie fossile (dans les déplacements, dans nos logements...) va t'elle réduire ou accroître des nuisances actuelles?

Messanges a changé depuis 25 ans; les actions de l'association des propriétaires ont préservé beaucoup d'espaces naturels et limité l'artificialisation des sols qui font sa différence avec les communes voisines. **Que sera Messanges en 2040?** Avec tous les adhérents de l'AME, il nous incombe d'y réfléchir, et veiller à ce que les choix des responsables publics préservent les atouts d'aujourd'hui: **ayons l'ambition de faire de Messanges un modèle réussi d'adaptation aux changements climatiques à venir.**

Le Conseil d'Administration de l'AME.

# AME

Le 1er août 2021 à 10 h 00 dans la salle des Associations de Messanges, l'**assemblée générale de l'AME convoquée le 15 juillet 2021** a rassemblé 31 participants présents ou représentés et 55 votants par écrit (par courrier postal et par Email) parmi ses 134 adhérents à jour de cotisation, ainsi que deux nouveaux adhérents. Quatre vingt six (86) votants se sont donc exprimés pour le bilan d'activités de l'année juillet 2020-juin 2021, soit plus que le quorum de 68 votants nécessaire pour délibérer valablement.

Le président Denis Oulés ouvre l'assemblée générale et remercie les participants présents qui, en raison des exigences sanitaires du moment sont peu nombreux.

Il remercie la municipalité pour son accueil dans cette salle des associations, et son prêt d'un écran pour des projections.

En préambule, Denis Oulés rappelle l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire puis extraordinaire, tel que précisé dans la convocation. Puis il commente des visuels qui illustrent le résumé des activités de l'Association Messanges Environnement (AME) depuis l'assemblée générale du 29 août 2020 tenue par écrit, et qui était joint à la convocation des présentes assemblées.

## I – RAPPORT MORAL :

Le président remercie d'abord les administrateurs qui l'ont accompagné dans toutes ces activités, et aussi René Marc qui assure la permanence du siège social. Ceci dans le contexte sanitaire contraignant que nous subissons tous depuis plus d'un an.

Avec eux, il rappelle l'objet social de l'association qui:

- « ... représente ses adhérents et mène toute action de préservation ou promotion (sur tout le territoire communal) de l'environnement, et de la qualité de vie de ses membres résidents à Messanges ;
- ces actions portent sur :
  - les espaces naturels, leurs paysages, leur faune et leur flore,
  - la qualité de l'environnement, évitant entre autres sa dégradation par l'urbanisation diffuse ou le mitage,
  - le type d'habitat, son architecture et son esthétique en harmonie avec son environnement,
  - les infrastructures adaptées à la sécurité et aux besoins des résidents,
  - la protection de la qualité de vie des effets nocifs d'activités humaines,qui sont les critères majeurs du choix des membres de l'association de résider à Messanges. »

Les activités et interventions auprès des autorités locales et services publics pour notre commune pendant l'année écoulés sont présentées en quatre parties.

## A. MOBILITE en SECURITE

Il n'y a pas eu d'aménagements nouveaux et majeurs dans ce domaine, au regard des observations et améliorations souhaitées pour les piétons, cyclistes et automobilistes maintes fois exprimées et répétées auprès de la municipalité (relire le bulletin d'informations n° 34). Toutefois, un récent marquage au sol de silhouettes de vélos au croisement de la RD 652 et de l'avenue du Coy est une amélioration sensible pour la sécurité des cyclistes traversant la route de la Côte d'Argent.

Il convient de noter qu'un projet d'aliénation du chemin rural au lieu dit *A Le Lane* près du camping *La Marina* au Sud de la commune a fait l'objet d'un début d'enquête publique fin juin: l'AME a exprimé un avis concernant les voies de circulation pour cyclistes. Le Conseil d'Administration avait demandé depuis plusieurs années que l'AME soit consultée sur des projets d'urbanisme qui ont un impact sur la mobilité et leur environnement afin de donner un avis avant décision du Conseil Municipal: sans succès malgré des échanges de courrier en septembre et octobre écoulés.

# AME

Ce projet a révélé qu'une voie prétendument cyclable - qui n'a jamais été présentée avec plans et argumentaire associé - n'était qu'un faux prétexte pour réaliser un accroissement de la capacité d'offres « grand confort » en habitations légères de loisirs du camping *La Marina*. L'enquête publique interrompue le 1er juillet est reprise du 28 juillet au 11 août.

La demande exprimée depuis plusieurs années d'accès des usagers de la voie internationale *Vélocyssée* à la plage Sud de Messanges, en longeant la voie communale de la route de la plage Sud n'est toujours pas satisfaite. L'AME ne cessera pas de la réclamer, au service de l'intérêt général des habitants de Messanges et de tous cyclistes traversant la commune.

## B. URBANISME

1. La mairie a modernisé le site Internet de la commune et invite à prendre connaissance d'informations concernant une demi douzaine de projets dont elle est responsable sur [www.messanges.fr](#). On ne peut que s'en féliciter parce que c'est un accès à des informations dont on ne disposait qu'en allant en mairie. Hélas, on lit par exemple pour le projet dit du *Pey de l'Ancre 1*: « *Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des éléments à ce sujet.* » Ceci est cohérent avec ce qui précède (refus d'informations avant décision définitive) et prive le décideur d'avis de citoyens qui peuvent enrichir la qualité de conception des projets.
2. L'affichage de décisions d'urbanisme (après phases d'instruction) est maintenant assuré par un dispositif d'écran électronique tactile extérieur aux bureaux de la mairie pendant les heures ouvrables: après consultation, les documents affichés peuvent être demandés et reçus par courrier Email. L'AME demande que ces informations soient aussi consultables sur le site Internet de la commune et que des documents déjà numérisés correspondants soient aussi accessibles sur demande particulière par Email.
3. Un projet de construction pour 37 logements par NEXITY est en instruction de demande de permis de construire entre l'avenue des Gemmeurs et la piste cyclable. Les riverains habitant ces lieux et qui ont subi l'hiver dernier des inondations s'inquiètent à juste titre des conséquences probables du défrichement, et de l'aggravation des difficultés d'évacuation d'eaux pluviales. Ils s'étonnent que la municipalité ait refusé de leur communiquer des informations alors que le constructeur avait l'obligation de solliciter au préalable l'autorité environnementale qui publie sur Internet des données et plan du projet.
4. Denis Oulés rappelle que c'est parce que des permis de construire contrevenant au droit de l'urbanisme ont été accordés sans discernement, à l'exemple des:
  - résidences touristiques ODALYS près de l'étang de La Prade en 2004: 12 villas avec piscine et 20 logements collectifs qui ne servent pas le besoin de logement des Messangeots,
  - constructions Dupuis dans le quartier Caliot en 2009: une maison avec garage devenant un établissement commercial pouvant héberger 35 personnes,
  - Parc Résidentiel de Loisirs *Cottages de la Pinède* en 2016: 16 lots au lieu dit *Le Houdin* qui ne servent pas davantage le besoin de logement des Messangeots,
  - projet de construction de douze maisons en 2017 en deux bâtiments au lieu-dit *Granpe*,que l'AME a décidé en 2018 de requérir l'avis du juge du Tribunal Administratif de Pau en exerçant son droit de requête pour faire annuler deux permis de construire accordés pour l'un dans le quartier Caliot, et pour l'autre près de l'étang de La Prade.

## AME

Par jugements du 3 février 2021, ces permis de construire sont annulés pour « *méconnaissance de la loi Littoral* ». On sait que le même juge a annulé le 18 novembre 2020, puis le 24 mars 2021 deux autres permis de construire contestés par des voisins dans le quartier Caliot, pour le même motif: « *Il ressort des pièces du dossier que le terrain d'assiette du projet ne se situe ni dans une agglomération ni dans un village existant mais, compte tenu de son environnement à forte dominante rurale et de son éloignement du centre-bourg, en zone d'urbanisation diffuse.* » La commune de Messanges a décidé de contester ces quatre jugements devant la Cour Administrative d'Appel: son avocat parviendra - t - il à convaincre un juge de Bordeaux que son collègue de Pau est dans l'erreur parce que les constructions dispersées dans les quartiers Caliot et de La Prade, seraient des « *agglomérations ou villages existants* »? Il est permis d'en douter.

Pendant l'instruction du recours concernant le permis de construire près de l'étang de La Prade, le maire a accordé quatre nouvelles autorisations de construire sur le même terrain (un cabanon, une piscine, un garage et une maisonnette). Par recours gracieux du 8 mars 2021, l'AME a demandé leur retrait pour le même motif que celui précisé par le juge. Parce qu'il n'a pas été répondu positivement, l'AME exerce un nouveau recours auprès du tribunal administratif de Pau: c'est l'objet de la délibération qu'il est proposé d'adopter par la présente assemblée.

1. Alors que la municipalité sait depuis le 5 août 2016, après visite du quartier Caliot avec les services de l'Etat, que la loi Littoral n'autorise pas de constructions nouvelles dans ce quartier, ce qui a été publiquement expliqué aux Messangeots le 27 mars 2017 lors de la présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme, il s'avère que des certificats d'urbanisme ont été accordés jusqu'à fin 2019 en violation du Code de l'Urbanisme et notamment de la loi Littoral précitée. C'est ainsi qu'un adhérent du lieu-dit *Hilet* dans ce quartier Caliot a découvert début mai 2021 des travaux d'extension du réseau électrique dans une parcelle voisine, alors qu'aucun affichage sur le terrain (ni en mairie) n'informait sur son objet. Avec ses autres voisins, leurs interrogations en mairie ont révélé qu'un propriétaire d'une parcelle de 9500 m<sup>2</sup> boisée prévoit de la diviser en cinq lots pour y construire. Le cabinet de géomètres Le Deun et Bonnet a présenté début 2019 en mairie pour le compte du propriétaire une déclaration préalable pour division de parcelle avec les demandes de certificat d'urbanisme. Le maire a signé les 22 février et 22 mars 2019 quatre certificats d'urbanisme en contradiction avec ce qu'il écrivait le 27 juin 2018 à un propriétaire du quartier. En réponse aux questions des voisins de la parcelle concernée, il dit que c'est une « dent creuse » et que le PLUi est en révision pour autoriser sa constructibilité: il n'en est rien. Les délais de recours contre les certificats d'urbanisme sont dépassés, mais les voisins dûment informés par l'AME sauront expliquer au propriétaire le droit applicable, et contester toute éventuelle demande de permis de construire à venir.

### C. ENVIRONNEMENT et QUALITE de VIE

1. Faisant suite à l'année 2019 marquée par de fortes précipitations, des pluies exceptionnellement intenses pendant les mois d'octobre 2020 à janvier 2021 ont provoqué chez de nombreux propriétaires des inondations affectant leur logement, ses dépendances, et leur jardin. Dans certains cas, la saturation du réseau d'assainissement par des eaux pluviales a provoqué des refoulements d'eaux usées vers les maisons. L'AME a recueilli et parfois relayé les doléances de ses adhérents auprès de la mairie, puis a sollicité des explications et exprimé ses observations et avis: par courrier au sous-préfet de Dax et au président de MACS, ou en réunions au début du mois de mai avec la mairie, le syndicat intercommunal de Port d'Albret, le syndicat de communes EMMA pour l'eau et l'assainissement.

## AME

Le bulletin d'informations n° 35 rend compte de tout ce qui a été fait et dit dans ce domaine. L'AME se félicite de ce qui a été réalisé par une équipe municipale sous l'autorité du garde champêtre, ainsi que des rappels faits aux propriétaires pour leur entretien des fossés.

Avec d'autres associations de propriétaires du bassin hydraulique *Courants de Messanges et Soustons* dont l'exutoire vers l'océan est situé à Vieux Boucau, nous sommes dans l'attente de certaines réponses. Notamment celle de MACS qui prévoit avec certaines communes de réaliser une étude d'hydrogéologie pour localiser des risques à venir de remontée de nappe phréatique, en vue de réviser le PLUi pour protéger des milieux humides, réduire l'artificialisation d'espaces, adapter le règlement des constructions du PLUi.

Denis Oulés présente deux invités: Danièle Combourieu, présidente de la nouvelle association de propriétaires *Terres de Moliets et Maa* et Michel Divard, président de la nouvelle association de propriétaires de Soustons Plage. C'est avec eux que l'AME agit sur ces questions hydrauliques.

1. Téléphonie mobile et fibre optique: le nouveau relai de téléphonie mobile d'Orange près de l'église est enfin en service et apporte une meilleure qualité du service des clients de cet opérateur dans le bourg. La fibre optique est installée par le SYDEC et ses sous traitants partout où le réseau téléphonique filaire existe: hélas elle sera sur supports aériens en de nombreux endroits où la chute de branches d'arbres causera des interruptions. Sa commercialisation commencera en fin d'année au plus tôt.
2. En cohérence avec la signature de la commune « *Messanges, un océan de nature* », des adhérents ont recueilli des indices de risques de pollution des cours d'eau *Courant de Messanges* et *Ruisseau de La Prade* par les centres équestres du *Vieux Port* (édifié sans permis de construire) et de la *SCI Ferme de la Prade*. L'AME a adressé le 31 mai écoulé un courrier circonstancié en RAR au maire pour lui demander d'exercer son pouvoir de police permettant de vérifier le respect des réglementations par ces établissements. Nous sommes dans l'attente des réponses correspondantes.

### D. VIE de l'AME

1. Elle comporte 134 adhérents à jour de cotisation: la pandémie explique une baisse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Le rajeunissement des membres et des administrateurs est souhaité, parce qu'ensemble, nous pouvons réunir des points de vue argumentés et portés par des résidents actifs ou retraités, permettant d'enrichir la vision d'aménagements judicieux pour l'avenir des Messangeots, dans le respect des lois dont l'objet est de protéger un environnement naturel incessamment menacé.
2. L'AME se réjouit de la création des nouvelles associations de propriétaires pour Moliets et pour Soustons Plage: avec elles et l'APPA de Vieux Boucau, elle partage des préoccupations communes dans les domaines de l'hydraulique et du respect du Code de l'Urbanisme. Nos quatre associations coopèrent dans GAP 40 avec celles du Sud de MACS pour l'évaluation et le suivi des dépenses de fonctionnement et d'investissement agrégées des communes, de MACS, et des organismes intercommunaux (eau, assainissement, déchets...) qui grèvent nos impôts.

# AME

## E. COMMUNICATION

1. Le présent compte rendu de nos activités révèle que notre association est active et reconnue. Pas toujours écoutée parce que nos initiatives toujours respectueuses des lois peuvent contrarier certains intérêts particuliers. Le dernier bulletin d'informations n° 36 est rédigé de manière factuelle pour corriger des propos de Messangeots mal informés: il ne peut pas être contredit. Nous recommandons sa large diffusion pour que de nouveaux résidents soient sensibilisés à tout ce que l'AME a obtenu pour préserver l'environnement naturel de la commune, avec votre fidèle soutien, et nous rejoignent.
2. Le président invite à remercier les administrateurs: le plus ancien d'abord, Michel Résano, actif depuis 1983 pour notre qualité de vie locale. Christian Larroudé, Hélène Migot-Santos, Michel Rajot, Marie-France Ducasse et Alain Gadou ensuite. Avec une mention spéciale pour Bernard Garsmeur, très actif de 2003 à 2015 et président d'honneur depuis. Remercions aussi René Marc qui assure la permanence du siège social avec le concours de Marc Teindas.

*Le Président de l'Assemblée demande si ce rapport suscite des questions ou commentaires.*

Il fait d'abord part de la question posée par écrit par les époux Carr qui habitent derrière la ferme équestre de la Prade, et communiquée par écrit à l'assemblée: depuis la pose d'un panneau sur la route départementale en sortie Nord du bourg mentionnant « *Itinéraire déconseillé à vélo* », ils sont harcelés et dangereusement approchés par des automobilistes lors de leur trajet de retour du bourg en vélo. Ils souhaitent une modification de cette signalisation. Les administrateurs considèrent que le conseil est motivé par l'étroitesse de la route jusqu'à Moliets parce que la *Vélocyssée* permet aux cyclistes d'y aller plus sûrement. Il ne s'impose pas aux riverains de la route départementale. Ceci sera évoqué avec la mairie le 24 août.

René Marc demande pourquoi la déforestation se poursuit pour construire, par exemple autour du lotissement des Platanes. Pour lui, tout abattage d'arbre est source de dégradation de l'environnement, et leur conjugaison avec la remontée de nappes phréatiques crée des fissures visibles sur les chaussées. Alain Gadou précise que la déforestation n'est pas toujours conséquence de l'urbanisation: la forêt doit être travaillée, et des obligations de reboisement répondent aux exigences de sa bonne gestion. Daniel Sautreau rappelle qu'à Capbreton, tout abattage d'arbre oblige à en planter un nouveau: il souhaite la même obligation à Messanges.

Jean-Michel Andrade souhaiterait des informations sur les projets de travaux futurs d'assainissement collectif dans le quartier Caliot. Pour lui, les images de Vieux Boucau et de Moliets sont à l'opposé de ce qui est souhaité par les adhérents de l'AME.

Michel Lourmière signale le danger du franchissement du ruisseau de La Prade par les cyclistes vers ou de retour de la plage Nord. Denis Oulés répond que c'est rappelé très régulièrement à la municipalité.

*Le rapport moral est soumis au vote: l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral tel qu'il vient d'être présenté.*

# AME

## II - RESOLUTION pour décision de recours

Conformément à l'ordre du jour accompagnant la convocation à l'assemblée générale et au paragraphe B 3 du rapport moral ci-avant, le président soumet au vote la résolution ci-après:

*L'assemblée générale confirme, en tant que de besoin, la décision du 25 mai 2021 du Conseil d'Administration de recourir pour excès de pouvoir du maire de Messanges, auprès du Tribunal Administratif de Pau, car rejetant le recours gracieux de l'AME du 9 mars 2021 contre quatre autorisations sur le terrain cadastré AH 323 près de l'étang de la Prade: la déclaration DP 040 181 19 D 0022 délivrée le 12 juillet 2019 autorisant la construction d'un cabanon de 19,98 m<sup>2</sup>, le permis de construire PC 040 181 19 D 0018 délivré le 17 juillet 2019 autorisant la construction d'une maison de 67,96 m<sup>2</sup>, la déclaration DP 040 181 19 D 0018 délivrée le 29 novembre 2019 autorisant la construction d'une piscine et d'une terrasse ainsi que le permis de construire PC 040 181 19 D0032 délivré le 21 janvier 2021 autorisant la construction d'un garage de 49,96 m<sup>2</sup>.*

*Cette résolution est adoptée avec 82 voix favorables, et quatre abstentions.*

## III - RAPPORT FINANCIER:

Denis Oulés commente les comptes financiers de l'exercice 2020-2021.

Les recettes se sont élevées à 1666 euros pour un budget prévu de 1500 euros. Elles sont voisines de celles de l'an passé grâce à des dons, malgré la pandémie qui a ralenti le renouvellement des cotisations.

Les dépenses sont très supérieures à celles de l'an passé, pour des frais exceptionnels de recours. Le résultat de l'exercice est conséquemment négatif: 821 euros, portant les actifs de l'AME à 15176 euros.

*Le Président de séance demande s'il y a des questions sur ce rapport.*

Michel Lourmière s'inquiète pour l'érosion du nombre d'adhérents, et fait observer la discordance entre les dépenses pour recours subies et à prévoir, le faible montant de la cotisation et le budget.

Denis Oulés rappelle la différence entre budget et bilan: le budget est guidé par les recettes prévisibles que sont les cotisations et les dépenses de fonctionnement, tandis que les réserves du bilan sont appropriées pour couvrir des dépenses exceptionnelles telles que celles des recours. S'il n'est pas dans la vocation de l'AME d'être le gendarme du Code de l'Urbanisme et de multiplier des recours, il est légitime qu'elle défende son objet social par tous moyens.

*Le quitus est donné à l'unanimité au trésorier pour la gestion de l'exercice.*

## IV - COTISATION ET BUDGET 2019-2020:

Denis Oulés propose à l'assemblée de reconduire la cotisation annuelle de 10 € ainsi que le budget de 1500 €. Il précise que le faible montant de la cotisation peut être complété par les adhérents par un don ouvrant droit à réduction d'impôt sur revenus. Et il appelle les participants à voter les deux résolutions suivantes:

- L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle 2018-2019 de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME.*
- L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2018-2019 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses.*

*Ces résolutions sont votées à l'unanimité.*

## V - APPEL À CANDIDATURES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Le président de séance a déjà informé l'assemblée par écrit de ce que M. Thierry Ducret, habitant le bourg, a proposé sa candidature comme administrateur: ce dernier se présente aux participants.

Denis Oulés invite d'autres membres de l'assemblée à se présenter pour compléter le Conseil d'Administration de l'AME: Florent Lourmière et Jean-Michel Andrade se proposent et se présentent.

L'assemblée valide le nouveau Conseil d'Administration comprenant:

M. Jean-Michel Andrade, Mme Marie-France Ducasse, M. Thierry Ducret, M. Alain Gadou, M. Christian Larroudé, M. Florent Lourmière, Mme Hélène Migot-Santos, M. Denis Oulés, M. Michel Rajot, M. Michel Resano.

Le nouveau bureau proposé est:

- Secrétaire : Marie-France Ducasse
- Trésorier: Michel Rajot
- Trésorière adjointe : Hélène Migot-Santos
- Vice président : Christian Larroudé
- Président : Denis Oulés

Denis Oulés propose aussi à l'assemblée de confirmer Monsieur Bernard Garsmeur à qui l'AME doit beaucoup, comme Président d'Honneur.

*L'assemblée vote à l'unanimité pour les nouvelles compositions du Conseil d'Administration et du Bureau.*

## VI - QUESTIONS DES PARTICIPANTS HORS ORDRE DU JOUR:

Avant de clore l'assemblée ordinaire, Denis Oulés propose aux participants de poser des questions nouvelles, ou de faire des observations et suggestions.

Michel Lourmière revient sur des questions d'urbanisme dans le quartier Caliot, et quelques échanges se poursuivent entre participants...

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le président lève la séance à 11 h 45 puis ouvre l'assemblée générale extraordinaire (compte rendu distinct).

Rédigé le 12/08/2021 à Messanges:

Le président: Denis OULES - La secrétaire: Marie-France Ducasse - Le trésorier: Michel Rajot

Thierry Ducret - Alain Gadou - Christian Larroudé - Florent Lourmière - Hélène Migot-Santos

Michel Resano

Jean-Michel ANDRADE  
JM